

Règlement Intérieur de L'Open A – Lorraine La Bresse 2017 (88)

Préambule : Par leur participation à ce tournoi, toutes les participantes et les tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce règlement.

Article 1 : Généralités.

Le club Stanislas Echecs organise le 37^{ème} open A Lorraine de La Bresse, du mercredi 01 novembre 2017 au samedi 04 novembre 2017, au Pont du Metty, 21 route de la Courbe 88250 LA BRESSE.

Ce club sera représenté par Mr MAHIEUX Julien.

Le Tournoi est ouvert à tout licencié FFE et/ou étranger ayant acquitté ses droits d'inscription dans les délais de l'article 4a du présent règlement.

Les joueuses ou joueurs étrangers, non licencié(e)s en France, doivent indiquer le code FIDE attribué par leur fédération.

Les résultats sont comptabilisés pour l'élo lent FFE de janvier 2018 et l'élo lent FIDE de Décembre 2017.

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE de Baku (Azerbaïdjan) entrées en application le 1er juillet 2017. L'article 6.7 portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Toute joueuse ou tout joueur apparié qui n'aura pas joué son 1^{er} coup dans un délai maximum de trente (30) minutes par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Si aucune joueuse ou aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul la joueuse ou le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 2 : Appariements et résultats.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées) à l'aide du logiciel informatique PAPI 3.3.1.

Les résultats pourront être inscrits par les joueuses ou joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultat développée par Mr Pascal AUBRY.

Les classements pris en compte pour l'appariement sont, dans l'ordre, le classement FIDE puis, par défaut, les classements nationaux (ÉLO FFE, Belges, DWZ...) et enfin les classements estimés dont l'arbitre est libre de fixer l'estimation pour certains. Il s'agira du dernier élo actualisé de la base PAPI fournie par Erick Mouret au 1^{er} novembre 2017.

Seront appariés à la 1ère ronde toutes les joueuses et tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription dans les délais précisés à l'article 4a du présent règlement.

Dans le cas où un résultat erroné a été enregistré, une partie a été jouée avec couleurs inversées et que le joueur signale le fait à l'arbitre un certain temps après la publication des résultats, ces informations doivent être prises en compte pour le classement et les appariements de la ronde à venir.

Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.

S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur. (art C.04.2 D.8)

La définition d'une fin de ronde est donnée dans l'article 7 du présent règlement.

Les résultats et appariements seront disponibles :

- Sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=42215>
- Sur le site du club organisateur : www.nancy-stanislasechecs.fr

Article 3 : Cadence.

La cadence du tournoi est de 1h30min + 30sec/coup.

Article 4 : Organisation.

a) Inscription et Vérification des licences :

Il est possible de prendre une licence A sur place :

- Au coût de 47 € pour les Séniors (de 20 ans à 49 ans avant le 01/01/2017), Séniors + (de 50 ans à 64 ans avant le 01/01/2017) et Vétérans (65 ans ou plus avant le 01/01/2017).

- Au coût de 24 € pour les catégories jeunes Junior (18 et 19 ans avant le 01/01/2017) et Cadet (16 et 17 ans avant le 01/01/2017).

- Au coût de 16 € pour les catégories jeunes Minime (14 et 15 ans avant le 01/01/2017) et Benjamin (12 et 13 ans avant le 01/01/2017).

- Au coût de 13 € pour les catégories jeunes Pupille (10 et 11 ans avant le 01/01/2017), Poussin (8 et 9 ans avant le 01/01/2017) et Petit-Poussin (7 ans et moins avant le 01/01/2017).

Les inscriptions se font jusqu'au jour du pointage à savoir le mercredi 01 novembre 2017 jusqu'à 9h auprès de Mr Mahieux Julien ou Mme Chrétien Catherine :

- Par mail : julien.mahieux@yahoo.com ou stanislas.echecs@free.fr

- Par SMS : 06-22-53-56-66 ou 06-71-93-41-15

Accueil : A partir de mardi 31 octobre à partir de 16h00

Pointage : Mercredi 1er novembre de 8h30 à 9h00

Ronde 1 : Mercredi 1er novembre à 09h30

La vérification des licences aura été faite au préalable une 1^{ère} fois quelques jours avant le début du tournoi avec la liste des inscrits disponible à ce moment-là puis une 2^{ème} fois en même temps que les dernières inscriptions seront prises.

Il sera laissé à l'appréciation de l'arbitre en chef et de l'organisateur, une éventuelle inscription d'un joueur ronde 2 ou 3.

Toute nouvelle licence prise sur place sera sous le code FRA au nom du club organisateur.

b) Planning du tournoi :

Accueil : A partir de mardi 31 octobre à 16h00

Pointage : Mercredi 1er novembre de 8h30 à 9h00

Rondes 1 à 7 :

Mercredi 1er Novembre	R1 : 9h30	R2 : 15h
Jeudi 2 novembre	R3 : 9h	R4 : 14h30
Vendredi 3 novembre	R5 : 9h	R6 : 14h30
Samedi 4 novembre	R7 : 8h30	

Remise des prix suivie d'un pot de départ : vers 14h30 à la Salle des fêtes de La Bresse, 3 Rampe de l'hôtel de ville, 88250 La Bresse (à 6km en aval du Pont du Metty, environ 10 minutes en voiture)

Tous ces horaires sont théoriques. Ils dépendent de l'évolution du tournoi et de son bon déroulement. Il est à rappeler que les rondes seront lancées par l'arbitre et non à l'heure où elles doivent théoriquement débuter (Cf. Article 1 de ce tournoi, voir l'article 6.7 mentionné).

Article 5 : Droits d'inscriptions et Prix.

Droits d'inscriptions :

Au 25/10/2017 et avant :

Adultes : 36€

Jeunes (moins de 20 ans au 01/01/2017) : 18€

Après le 25/10/2017 :

Adultes : 46€

Jeunes (moins de 20 ans au 01/01/2017) : 23€

Prix en espèces :

Classement général :

1^{er} : 100€ + coupe + inscription offerte au 38^{ème} Open La Bresse 2018

2^{ème} : 80€ + inscription offerte au 38^{ème} Open La Bresse 2018

3^{ème} : 60€ + inscription offerte au 38^{ème} Open La Bresse 2018

Par catégories :

D'élo

Lots divers

Les prix ne peuvent pas être cumulés.

Les prix du classement général et par catégories Elo seront distribués à la place après application des départages. Une liste définitive des prix sera affichée pendant la première moitié du tournoi, avant le début de la ronde 3.

Toute joueuse ou joueur non présent(e) à la remise des prix renonce *ipso facto* à son prix.

Tout prix non distribué restera la propriété de l'organisateur.

Article 6 : Classement et Départages.

Les joueuses et joueurs seront classé(e)s par ordre décroissant de points de partie.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 point pour le gain, 0.5 point pour la partie nulle et 0 point pour la perte (art 10).

Les départages seront les suivants :

- 1^{er} départage : NOMBRE DE VICTOIRE
- 2^{ème} départage : BUCHHOLZ TRONQUE 1
- 3^{ème} départage : PERFORMANCE

Article 7 : Interdictions et Recommandations.

Fin de ronde et forfait :

- Une ronde sera considérée comme terminée quand la dernière partie de cette ronde sera réputée finie comme dans l'article 5 page 62 du livre de l'arbitre du 01/09/2017.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- A la fin de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Même s'il est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.

Moyens électroniques :

- Si un joueur apporte n'importe quel type de moyen électronique de communication dans l'espace de jeu, il devra être **totalemment éteint, non visible et la joueuse ou le joueur ne devra pas le porter sur lui.**

S'il est avéré qu'un joueur a apporté un tel équipement non éteint dans la salle de jeu, il perdra la partie, son adversaire gagnera.

Si un joueur veut utiliser son téléphone portable, il doit d'abord en demander l'autorisation à l'arbitre.

Les spectateurs :

Leurs téléphones devront être mis en mode « silencieux » et ne devront être exclusivement utilisés que pour prendre des photos avec autorisation de l'arbitre.

Photos et cigarettes :

- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'intégralité des locaux du Pont du Metty.
- Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix (10) premières minutes de la ronde.

A propos de la partie :

- **Les joueurs devront noter la partie du début jusqu'à la fin.**
- Au bout de **deux (2) coups illégaux achevés pour un joueur**, celui-ci perdra automatiquement sa partie, sauf si son adversaire ne peut mater par aucune suite de coups légaux, dans ce cas la partie sera déclarée nulle.
- **Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule (art 7.5.1)**
- **Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser/jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal. (art 7.7.1)**
- **Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal. (art 7.8.1)**

Conduite des joueurs :

- L'analyse et le blitz sont interdits dans les zones de jeu.

- Interdiction à un joueur d'aller en salle d'analyse pendant sa partie.
- Il est interdit de quitter la salle de jeu pendant les parties, sauf avec autorisation de l'arbitre.
- Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu, sauf avec autorisation l'arbitre.
- Toute boisson alcoolisée est interdite dans la salle de jeu.
- Il est interdit de quitter la salle de jeu pendant les parties, sauf avec autorisation de l'arbitre.
- Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu, sauf avec autorisation l'arbitre
- Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des intéressés du jeu, des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, de l'arbitre et des adversaires.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.
- Les joueurs doivent éviter toute remarque et tout agissement qui pourraient énerver, perturber un autre joueur ou bien jeter le discrédit sur le jeu d'échec (art.11.1).
- La salle de jeu est définie par les zones de jeu, la salle d'analyse, la buvette et les toilettes (art. 11.2).
- Les joueurs doivent, notamment, éviter d'être à l'origine de sources de bruits dans la zone de jeu (art. 11.5).
- Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire (art 11.7).
- Un joueur aura le droit de demander à l'arbitre l'explication d'un point particulier des Règles du Jeu d'Échecs. (Art 11.9)
- Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.
- La violence tant verbale que physique ne peut être tolérée dans notre discipline. En conséquence tout joueur coupable d'incorrection ou ayant un comportement ostensiblement contraire à l'éthique du jeu encourt, selon la gravité de la faute, les sanctions suivantes : - Un avertissement écrit : le deuxième signifiant l'exclusion du tournoi. - Directement l'exclusion immédiate du tournoi.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 8 : Arbitrage et Coordonnées.

L'arbitrage sera assuré par les personnes suivantes :

Arbitre en Chef et Arbitre Principal de L'Open B :

Catherine CHRETIEN - Arbitre AF3 agréée FIDE - FIDE ID : 603686

Arbitre Principal de L'Open A :

Valentin BATTISTELLA – Arbitre AF3 agréée FIDE – FIDE ID : 26011468

Toute personne dûment désignée par l'arbitre en chef pourra officier en tant qu'arbitre adjoint.

Pour signaler un forfait vous devez contacter l'équipe d'arbitrage par téléphone ou SMS en indiquant nom et prénom ainsi que la raison de votre forfait :

Catherine CHRETIEN : 06-71-93-41-15

Valentin BATTISTELLA : 06-13-11-39-60

Article 9 : Commission d'appel, litiges et incidents.

Il n'est pas constitué de commission d'appel. Les appels devront être adressés directement à la Commission d'Appel Sportive de la Fédération Française des Echecs qui statuera.

Article 10 : Divers documents :

Voici les documents utilisés pour la création de ce règlement intérieur :

Livre de l'arbitre de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/Actus/2869/201709-LA.pdf>

Règles générales FFE : http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2018/R01-Regles_generales.pdf

LES ARBITRES

CHRETIEN CATHERINE
BATTISTELLA VALENTIN

L'ORGANISATEUR

MAHIEUX JULIEN